

PROVINCE DU BRABANT WALLON
Milieus d'accueil de la petite enfance

DONNEES RELATIVES AU SUIVI par l'ONE

À joindre au dossier à rentrer à la Province par le Pouvoir Organisateur
(Excepté pour les projets visant exclusivement la mise en conformité pour la sécurité incendie)

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ORGANISATEUR (PO)

Type de milieu d'accueil :	Pouvoir Organisateur :
Dénomination (si milieu d'accueil déjà en activité) :	Statut :
Adresse du milieu d'accueil :	Adresse du PO :
Capacité : places (Autorisée ou demandée à l'introduction du projet)	

Personne de contact (pour obtenir des précisions) - Nom :

Adresse :

Tél :

Mail :

2. TYPE de PROJET

☐ **Création de places** : nombre de places créées.
(Passez à la page suivante « A. Descriptif de projet »)

☐ **Mise en conformité des infrastructures existantes par rapport à la réglementation en vigueur en Fédération Wallonie Bruxelles** ¹(voir descriptif du projet)

➤ **Travaux d'infrastructures liés à la mise en conformité pour raison(s) de**

☐ 1. Sécurité ☐ 2. Salubrité ☐ 3. Amélioration de la qualité d'accueil

➤ **Risque de mise en demeure, voire d'un retrait d'autorisation par l'ONE si travaux non réalisés :**

☐ Oui ☐ Non

¹ Annexe 1 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française (GCF) du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subventionnement des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s, article 1^{er} 1^o: **il y a lieu d'entendre par « Infrastructures : « ensemble formé par le bâtiment destiné à l'accueil des enfants et les installations fixes à caractère immobilier qui permettent l'activité du milieu d'accueil » ; peut s'y ajouter les clôtures ainsi que les protections solaires.**

A. DESCRIPTIF détaillé du PROJET (à compléter de manière explicite par le Pouvoir Organisateur)

Liste des différents postes de travaux à effectuer pour lesquels un subside est demandé et montants de chaque poste :

Date de réalisation prévue (à titre indicatif) :

Lien avec la réglementation en vigueur à l'ONE : **A compléter impérativement par le Pouvoir Organisateur pour les projets de type « mise en conformité des infrastructures existantes »**

☐ Le projet rencontre le prescrit de l'annexe 1 de l'Arrêté du GCF du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subventionnement des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s pour les articles suivants (à citer) :

3. AVIS de l'ONE

Nom de l'agent ONE en charge du dossier :

Entretien avec l'agent ONE (Agent Conseil ou Coordinatrice/teur Accueil) en date
du : .../.../.....

Avis motivé de l'agent (Indiquer si travaux pour 1. Sécurité - 2. Salubrité - 3. Amélioration de la
qualité, au besoin par poste) :

☐ Favorable

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

☐ Défavorable

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Taux de couverture de la commune au 31/12/2024 : %

Signature de l'agent ONE :

Date :/.../.....

Signature

Du Pouvoir Organisateur :

Date : .../.../.....

En application du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (R.G.P.D.), la Province du Brabant wallon est responsable du traitement des données collectées.

En matière de protection des données personnelles et d'exercice de vos droits, notre politique est disponible sur <https://www.brabantwallon.be/gdpr-view>

Toutes les données collectées auront pour finalité d'instruire une demande de subvention, et d'alimenter le processus administratif de contrôle. Ces données ne sont pas transférées en dehors du territoire belge.

Les données seront conservées pendant le temps raisonnablement nécessaire aux finalités poursuivies et en accord avec les exigences légales.